



Remboursement de pret immobilier

Par **patricia6151**, le **19/11/2008 à 17:06**

bonjour,rnrnNous avons réservé une maison sur plan en CORSE (loi DE ROBIEN)et pour cette acquisition, la banque nous a autorisé un prêt immobilier; depuis le mois de mars, la banque nous a prélevé tous les mois jusqu'à juillet (les mensualités de remboursement alors qu'il n'y a eu aucun appel d'offre du promoteur dans la mesure ou la construction est annulée.) nous avons appris cette annulation en juin et avons donc adressé un courrier au notaire. la banque me dit qu'elle ne me remboursera pas les mensualités perçues qu'elle me fait grâce de la mensualité de juillet, puisqu'elle a été prévenue par le notaire que la vente n'aurait pas lieu, mais en attendant comment pouvons nous nous faire rembourser les 1500 euros qui nous ont été prélevés, pour un achat qui n'aura jamais lieu.rnmerci de vos conseils, doit on se retourner contre la banque, contre le promoteur?????